

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**

Deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie

Bangkok, 3-5 avril 2018

Point 7 de l'ordre du jour provisoire\*

**Adoption de la déclaration ministérielle sur la coopération régionale pour une transition énergétique vers des sociétés durables et résilientes en Asie et dans le Pacifique, et du rapport du Forum****Projet de déclaration ministérielle sur la coopération régionale pour une transition énergétique vers des sociétés durables et résilientes en Asie et dans le Pacifique**

1. Nous, Ministres de l'énergie et hauts représentants, réunis à l'occasion du deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie organisé à Bangkok par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique du 3 au 5 avril 2018,
2. Nous engageons à mettre en œuvre efficacement le Programme de développement durable à l'horizon 2030<sup>1</sup> en Asie et dans le Pacifique, sommes conscients que l'énergie est une condition préalable à la réalisation des objectifs de développement durable et du Programme 2030, et reconnaissons que si la région Asie-Pacifique a enregistré des progrès constants dans la réalisation de l'objectif 7, elle est encore loin d'avoir réalisé celui visant à garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable, en gardant à l'esprit le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement<sup>2</sup>. Nous rappelons la Déclaration ministérielle sur la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique : Façonner l'avenir de l'énergie durable en Asie et dans le Pacifique, adoptée par le premier Forum Asie-Pacifique de l'énergie<sup>3</sup>, ainsi que le Plan d'action sur la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique (2014-2018)<sup>3</sup>. Nous sommes désireux d'accélérer le rythme des transitions énergétiques et d'encourager les progrès vers la réalisation de l'objectif 7 – en fixant des cibles en matière d'accès, d'efficacité, d'énergies renouvelables et de moyens de mise en œuvre

---

\* ESCAP/APEF/2018/L.1.

<sup>1</sup> Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

<sup>2</sup> Résolution 69/313 de l'Assemblée générale.

<sup>3</sup> Voir E/ESCAP/APEF/3.

– en tenant compte des différentes réalités, capacités et niveaux de développement des pays et dans le respect des politiques et priorités nationales. Les transitions énergétiques devraient s'appuyer sur toutes les sources d'énergie et toutes les technologies dans ce domaine, selon qu'il conviendra, s'effectuer de manière durable et en tenant compte du contexte national afin de progresser vers un secteur énergétique qui soit propre, à faibles émissions, sûr et efficient.

3. Préoccupés par le fait que plus de 420 millions de personnes n'ont toujours pas accès à l'électricité et que 2,1 milliards de personnes continuent de dépendre des combustibles et modes de cuisson traditionnels, qui ont des effets néfastes sur la santé et l'environnement, nous nous engageons à renforcer la coopération régionale, notamment en coopérant avec les partenariats public-privé par l'entremise de plateformes internationales nouvelles ou déjà en place<sup>4</sup>, pour soutenir les efforts nationaux visant à assurer l'accès de tous à l'électricité d'ici à 2030 et à généraliser l'accès aux installations de cuisson propre, ainsi qu'à éliminer de façon sûre les déchets engendrés par les infrastructures utilisées pour les énergies renouvelables.

4. Notant que l'énergie renouvelable est une composante importante d'un système énergétique moins intensif en carbone, plus efficient et plus durable, et reconnaissant que l'énergie hydraulique, l'énergie solaire, l'énergie éolienne, l'énergie géothermique, les agrocarburants, l'énergie houlomotrice et les autres énergies renouvelables constituent des ressources énergétiques propres, respectueuses du climat et inépuisables, qui offrent une occasion sans précédent de procurer une énergie abordable, fiable, durable et moderne aux populations et d'améliorer leurs conditions de vie.

5. Nous nous félicitons de l'adhésion de la région Asie-Pacifique au partenariat mondial, essentiel pour promouvoir l'adoption des énergies renouvelables, grâce à une augmentation des investissements, de la capacité installée et de la consommation. Nous reconnaissons que la capacité et l'état de préparation du réseau en ce qui concerne l'intégration de divers types d'énergies renouvelables, ainsi que l'absence de technologies permettant de stocker l'électricité restent certains des principaux facteurs limitatifs. Nous visons à développer davantage les mécanismes financiers publics et privés et les mécanismes d'assurance et à créer un environnement politique favorable aux technologies énergétiques perfectionnées dans le bouquet énergétique, y compris en faisant appel à des technologies permettant de réduire les émissions totales résultant de la consommation de combustibles fossiles. Nous encourageons le transfert de technologie selon des modalités arrêtées d'un commun accord pour accroître la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique.

6. Nous reconnaissons qu'en dépit des progrès réalisés par les pays de la région Asie-Pacifique en matière d'efficacité énergétique, la région continue de se classer au premier rang mondial en termes d'intensité énergétique. Nous encourageons les approches régionales et les efforts que déploient les pays membres pour accroître l'efficacité de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement énergétique, dès le stade de l'extraction, en passant par la transformation, la distribution jusqu'à l'utilisation finale, par l'intermédiaire de leurs stratégies nationales et de leurs plans de développement énergétique nationaux. Nous reconnaissons le rôle important que le secteur privé a à jouer dans ce domaine et entendons prendre les dispositions voulues pour faciliter sa participation. Nous nous engageons à adopter des dispositions et des mesures

---

<sup>4</sup> Agence internationale pour les énergies renouvelables, Alliance solaire internationale, Agence internationale de l'énergie, Forum international de l'énergie, Agence internationale de l'énergie atomique, entre autres organismes.

supplémentaires en matière d'efficacité énergétique, telles que des plans d'action ciblés, des normes applicables aux appareils électroménagers, aux systèmes d'éclairage et aux systèmes mécaniques, ainsi que des normes en matière d'étiquetage, tout en soutenant les sociétés de services énergétiques et les campagnes de promotion de l'efficacité énergétique, en tenant dûment compte de la situation et des priorités nationales, ainsi que des moyens de lutter contre la surconsommation d'énergie.

7. Nous sommes conscients que la région Asie-Pacifique devrait totaliser les deux tiers de la croissance énergétique mondiale d'ici à 2040 et reconnaissons que pour faire face à cette demande, les pays peuvent diversifier davantage leur bouquet énergétique. De nouvelles possibilités de diversification énergétique découlent de tendances émergentes telles que le déploiement rapide et la baisse des coûts des technologies énergétiques propres, l'électrification croissante et le passage à une économie davantage axée sur les services dans la région, ainsi que de la nécessité urgente de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Nous appelons à renforcer l'efficacité des mesures et de l'action en vue de rationaliser la part des combustibles fossiles dans le bouquet énergétique, notamment s'agissant du gaz naturel, lequel, en tant que source d'énergie flexible, relativement propre et fiable, peut jouer un rôle essentiel dans la transition énergétique et l'édification d'économies sobres en carbone, compte devant être dûment tenu de la situation et des priorités nationales. Nous encourageons la coopération régionale et internationale à l'appui de l'utilisation efficace de l'énergie, notamment du gaz naturel et du pétrole, afin de créer un effet de synergie dans la région et de faire en sorte de donner accès à tous à une énergie abordable, fiable, durable et moderne.

8. Nous reconnaissons l'importance de la connectivité énergétique et la contribution potentielle du commerce transfrontière de l'énergie en Asie et dans le Pacifique pour atteindre l'objectif de développement durable n° 7. Nous soulignons la nécessité d'une action collective permettant de faciliter le développement et la mise en place de la connectivité énergétique régionale et du commerce de l'énergie en Asie et dans le Pacifique. Une infrastructure électrique efficiente, fiable et résiliente joue un rôle important pour stimuler la croissance et le développement économiques de la région. Nous sommes favorables à un resserrement de la coopération régionale pour améliorer la connectivité énergétique, y compris en ce qui concerne l'électricité, ainsi que les oléoducs et les gazoducs.

9. Nous reconnaissons le rôle des gouvernements dans l'élaboration de leurs politiques énergétiques respectives qui soutiennent les transitions énergétiques et la réalisation des objectifs nationaux de développement durable. Nous reconnaissons que des politiques nationales bien conçues, qui passent notamment par une planification énergétique plus intégrée et à plus long terme et par une meilleure conception du marché à l'appui de la transformation du secteur de l'énergie, sont essentielles pour réaliser l'objectif d'une énergie durable pour tous. Il convient d'intégrer, selon qu'il conviendra, l'objectif de développement durable n° 7 dans les politiques, plans et stratégies nationaux en matière de développement et d'énergie, d'encourager la communication et le partage des meilleures pratiques et de coordonner nos politiques et notre planification du développement énergétique, notamment les politiques d'énergie renouvelable.

10. Nous promouvons des cadres d'action conçus pour éliminer et rationaliser les subventions inefficaces aux combustibles fossiles pour décourager la surconsommation tout en tenant compte des conditions et priorités intérieures.

11. Nous prenons acte des efforts des pays en développement pour réaliser l'objectif de développement durable n° 7 tout en encourageant la communauté internationale à soutenir, par accord mutuel, et à poursuivre sans relâche la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique.

12. Nous reconnaissons que le Programme 2030 préconise la mise en œuvre d'un cadre de suivi et d'examen solide, volontaire, efficace, participatif, transparent et intégré aux niveaux mondial, régional et national, et reconnaissons que la disponibilité en temps opportun de données ventilées accessibles, fiables et de qualité est à la base de nos efforts pour atteindre l'objectif de développement durable n° 7 et les autres objectifs liés à l'énergie. Nous notons que la qualité et la disponibilité des données relatives à l'énergie sont inégales d'un pays à l'autre. Nous saluons les efforts déployés par le secrétariat pour mettre au point le Portail Asie-Pacifique de l'énergie, qui contient des indicateurs de données, des informations sur les politiques et la cartographie des infrastructures pour tous les pays de la région. Nous prions instamment les organisations internationales, notamment la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique ainsi que les autres parties prenantes concernées, à aider les pays en développement à renforcer leurs capacités de production, d'analyse et d'utilisation de données sous diverses formes, tant quantitatives que qualitatives, aux fins de la mise en œuvre, du suivi et de l'examen efficaces de l'objectif 7.

13. Nous reconnaissons que si une volonté politique forte au niveau national est indispensable, une coopération régionale plus poussée peut renforcer et accroître les capacités, le partage des connaissances, l'innovation technologique et le transfert de technologie selon des modalités arrêtées d'un commun accord, à condition que la propriété intellectuelle associée à ces efforts soit pleinement protégée et n'affecte pas négativement les intérêts économiques. La coopération régionale peut également permettre de mobiliser des investissements, de soutenir la création de marchés énergétiques régionaux et d'améliorer le niveau des échanges commerciaux. À cette fin, nous réaffirmons l'importance de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire régionale et internationale par l'intermédiaire de diverses plateformes internationales nouvelles ou déjà en place<sup>4</sup>. Nous considérons que la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, notamment son Comité de l'énergie, constitue une importante instance intergouvernementale pour faciliter la coopération énergétique régionale. Nous reconnaissons également le rôle important que joue la Commission à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030, notamment de son objectif 7, et de son processus de suivi et d'examen, dans la mesure où elle encourage, entre autres, la concertation et le partage des connaissances et contribue à faire le lien entre les niveaux national et mondial de mise en œuvre.

14. Nous reconnaissons et nous continuons d'encourager et de promouvoir la participation entière, égale et effective des femmes ainsi que leur leadership dans la conception et la mise en œuvre des politiques énergétiques, et promouvons l'intégration d'une perspective sexospécifique dans ces politiques.

15. Nous décidons :

a) De promouvoir la coopération entre les pays de la région pour la mise en œuvre effective de l'objectif de développement durable n° 7 et autres objectifs en rapport avec l'énergie, notamment par la coopération sous-régionale et régionale dans le domaine de l'énergie, à la lumière de la feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique<sup>5</sup> ;

b) D'appuyer le Groupe d'experts sur la connectivité énergétique dans la poursuite de ses travaux et de soumettre les résultats dans ce domaine, comme convenu lors de la réunion du Groupe de travail et de la réunion régionale préparatoire au deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie tenue en décembre 2017 ;

c) De convoquer le troisième Forum Asie-Pacifique de l'énergie en 2023, afin d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n° 7 dans la région Asie-Pacifique, y compris les progrès réalisés dans l'application de la présente Déclaration.

16. Nous prions la Secrétaire exécutive d'aider les membres et les membres associés dans la mise en œuvre de la présente Déclaration en :

a) Promouvant la coopération régionale et sous-régionale par l'intermédiaire de plateformes nouvelles ou déjà en place<sup>4</sup> et en favorisant le partage des meilleures pratiques et des données d'expérience afin de soutenir les pays dans leurs efforts de mise en œuvre des actions et engagements figurant dans la présente Déclaration ;

b) Aidant les pays, à leur demande, à élaborer des feuilles de route nationales pour la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n° 7 et à intégrer les objectifs mondiaux liés à l'énergie dans les politiques, plans et stratégies au niveau national ;

c) Suivant et examinant les progrès accomplis dans la réalisation des cibles associées à l'objectif 7 au niveau régional à la lumière de la feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique ;

d) Continuant de soutenir les travaux des Groupes d'experts sur la connectivité énergétique et sur l'accès de tous à des services énergétiques modernes, les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et l'utilisation plus propre des combustibles fossiles ;

e) Effectuant des études analytiques sur les principales tendances en matière d'énergie et sur les questions émergentes dans la région de l'Asie et du Pacifique et en compilant et diffusant des informations et des données pertinentes sur l'énergie, notamment par l'intermédiaire du Portail Asie-Pacifique de l'énergie, afin de permettre des délibérations intergouvernementales éclairées, notamment lors des sessions de la Commission et du Comité de l'énergie ;

f) Engageant dans les meilleurs délais les travaux préparatoires nécessaires en vue du troisième Forum Asie-Pacifique de l'énergie.

---

<sup>5</sup> E/ESCAP/73/31, annexe II.